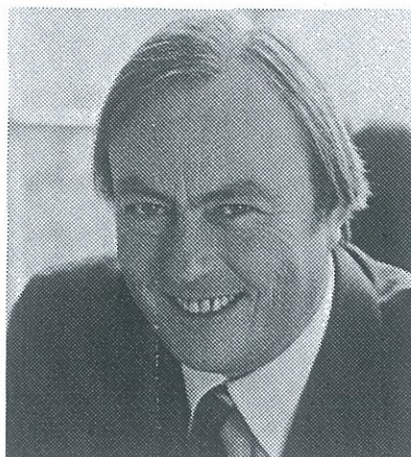


# « Mon nom était... Saint-Barthélemy »

(Vie et mort d'un paradis fiscal)



par Edouard Chambost  
avocat au barreau de Paris

C'est Christophe Colomb qui me découvrit en 1493 et me donna le nom de son frère.

Faisant partie des îles du Vent, en face de Saint-Martin et à environ 200 kilomètres de la Guadeloupe, je ne vis arriver les colons blancs qu'en 1648.

Je ne me souviens plus très bien de la chose maintenant fort ancienne, mais les légendes disent que les cinquante colons qui s'installèrent sur mes côtes furent massacrés par les Indiens caraïbes des îles voisines.

Même si je n'ai pas beaucoup d'eau, je suis très hospitalière et une centaine de paysans de la région normande de la France ne furent pas découragés en 1659 et commencèrent à me cultiver, bien que je ne sois pas très grande, puisque ma longueur est de 8 km et ma largeur varie de 1 à 3 kilomètres.

J'appartiens à la France, mais Louis XIV, le Roi Soleil, (j'ai tout ce qu'il faut sur ce plan), me trouvant trop éloignée, m'échangea auprès des Suédois contre un droit d'entrepôt à Göteborg pour les navires marchands français.

Le roi de Suède s'appelait alors Gustave III et, en son honneur, fut donné à mon port, naturellement bien protégé, le nom de Gustavia qu'il porte encore.

La Suède est toujours restée un pays ami, mais a trouvé que j'étais trop éloignée pour s'occuper de moi et m'a rendue à la France par le Traité du 10 août 1877 après un referendum de 350 voix en faveur de la France contre une en faveur de la Suède.

Jusqu'à la deuxième Guerre Mondiale, mes habitants, les « Saint-Barths »

ont vécu tranquillement et modestement de l'agriculture et, puis soudain, tout a explosé.

## Voyageurs et voyageurs... fiscaux

Il fallait vraiment m'aimer pour venir me voir en bateau et les voyageurs étaient rares.

Puis, presque comme dans un western... un homme est venu, mais aux commandes de son avion. Il a fait plusieurs fois le tour de l'île et finalement a trouvé un terrain pour se poser.

Si l'on écrit un jour mon histoire, il faudra lui réserver une place privilégiée. Il s'appelait de Haenen et il s'installa avec ses trois filles, toutes plus jolies les unes que les autres.

Cet homme bouleversa mon destin et fit de moi celle qu'on appelle aujourd'hui le Saint-Tropez des Caraïbes. Il devient aussi mon Maire puisque je suis une commune française dépendant de la Guadeloupe devenue elle-même département français en 1946.

De ces particularismes historiques devait naître mon statut particulier de complet port franc et paradis fiscal.

Mon statut de port franc provenait à la fois du traité passé avec la Suède prévoyant que la France s'engageait à respecter les engagements suédois exemptant les Saint-Barths d'imposition (mais, à l'époque, l'impôt sur le revenu n'existait pas) et d'une délibération du Conseil Municipal de Basse-Terre (Guadeloupe) de 1896.

En matière d'impôt sur le revenu, les choses étaient moins nettes.

## Les plumiers emplumés

Partant de la formule de Colbert qui dit que l'art de l'impôt consiste à plumer l'oie au maximum en lui arrachant le moins de cris possibles, deux inspecteurs des impôts débarquèrent discrètement à Gustavia, il y a une vingtaine d'années.

La discrétion dans une île de 2700 habitants, ce n'est pas forcément évident. Même si mes Saint-Barths, à force de s'être un peu trop mariés entre eux pendant deux cents ans, sont d'une taille plus petite que la moyenne, ils sont néanmoins vifs, robustes et le Maire, Monsieur de Haenen, n'était pas homme sur les pieds duquel il fallait marcher. Mes Saint-Barths se sont donc réunis et, après avoir plumé (pardon... je voulais dire déshabillé) les deux inspecteurs des impôts, les ont passé au goudron et précisément roulé dans la plume (sans doute pour les rhabiller) et les ont renvoyés... en l'état par le même bateau.

Je dois dire que même si je suis contre les impôts, je désapprouve de tels procédés bien qu'ils représentent un progrès par rapport aux Indiens caraïbes qui faisaient rôtir vivants leurs prisonniers (il paraît que les agents du Fisc ont toujours, à notre époque, une expression aussi sauvage à l'égard des contribuables. Ils disent « mettre sur le grill »).

De ce fait, les impôts français sur le revenu ont continué à ne pas être levés, ce qui a attiré certains contribuables français, mais aussi suisses ayant décidé de cumuler les charmes de ma qualité de vie avec l'absence d'imposi-

tion dont bénéficiaient mes résidents. Certains Américains ont été attirés non seulement par l'absence d'imposition, mais aussi par le fait que je suis la seule île « blanche » des Caraïbes puisque la population « colorée » est chez moi inférieure à 5% du total de mes résidents.

Les agents du Fisc qui sont une variété moderne du SIDA, né à Haïti, qui n'est pas très loin, ne lâchent pas facilement prise, et ont continué à harceler mes braves Saint-Barths dont certains se sont laissés faire à... l'usure! et ont émis des extraits de rôles (je n'ai pas dit drôle), c'est-à-dire... la facture.

Deux de mes Saint-Barths ont contesté la facture devant le Tribunal administratif de Basse-Terre compétent en la matière.

Leur argumentation était basée (à titre principal) sur le décret du 31 mars 1948 introduisant la fiscalité directe en Guadeloupe et précisant « Le régime particulier appliqué aux dépendances de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy est maintenu provisoirement en vigueur ».

## Le seul paradis fiscal au monde, né par décision de justice

Précisément, le régime fiscal existant à l'époque est qu'il n'y avait pas d'impôt sur le revenu applicable à mon territoire.

Ce fut la thèse soutenue non seulement par les avocats de mes Saint-Barths, mais aussi par Thierry Schwarz, le Commissaire du Gouvernement (qui, en dépit de son titre, est un Magistrat indépendant chargé de donner son opinion). Ils furent suivis par le Tribunal administratif de Basse-Terre qui, le 30 octobre 1981, annula, par décision judiciaire, les impositions levées, (c'était la première fois au monde qu'une décision de justice créait un Paradis fiscal complet). La chose était d'autant plus sympathique que les Français métropolitains (je suis en zone franc) pouvaient acheter librement des propriétés sur mon territoire, politiquement calme et entouré de protection américaine, fuyant ainsi la coalition socialo-communiste qui fut la honte de mon « pays-mère ».

Il n'y avait qu'une seule ombre au tableau. L'administration fiscale avait introduit un pourquoi devant le Conseil d'Etat qui est, en matière d'impôt direct, la juridiction d'appel du Tribunal administratif.

Dans mon « pays-mère », la France, le Conseil d'Etat est considéré comme une institution respectable et indépendante. Le Gouvernement a toutefois le droit de nommer un certain nombre de conseillers à sa guise. Ils appellent cela le « tour extérieur ». Dans une coalition socialo-communiste, j'appelle cela le tour des Soviets (je ne veux pas dire du K.G.B.). Je dois avouer avoir frémé quand j'ai vu nommer de cette façon « Régis Debray » au sein de cette organisation de juristes « indépendants », alors qu'il n'a aucune formation juridique et que son seul titre de gloire a été d'avoir porté (mal) les bagages de « Che Guevara » qui le quali-

fia, dans ses mémoires, d'imbécile prétentieux.

La catastrophe a été l'Arrêt du Conseil d'Etat qui a considéré que le décret de 1948 « ne pouvait avoir légalement pour objet et pour effet de maintenir un régime particulier d'exonération résultant d'une situation de fait illégale... »

J'ai suffisamment d'estime dans la juridiction administrative de mon « pays-mère » pour ne pas penser que cette décision est politique. Après tout, l'histoire a montré que la « Gauche » passe et le Conseil d'Etat reste, mais, dans le cas précis, mes résidents aussi et sur le carreau.

En effet, s'agissant non pas d'une loi fiscale nouvelle, mais d'une confirma-

tion « rétroactive », l'impôt sur le revenu de mes résidents est censé avoir été toujours dû et n'est limité que par la prescription fiscale. Cela signifie que mes résidents français, suisses ou d'autres pays doivent déclarer et payer l'impôt sur leurs revenus mondiaux pour les années 1985, ce qui est évident, mais aussi 1984, 1983, 1982 et 1981.

Autant dire que la valeur de mes maisons va diminuer de 30 à 50% en quelques jours et que mes résidents vont se transférer dans les îles voisines qui sont des Paradis Fiscaux confirmés.

En tant que Paradis Fiscal, je suis morte le 22 mars 1985.

Contribuables, priez pour moi. (Et pour vous...!) ■